

MARCHÉ PRIMAIRE

Période	Nbre de parts	Capital nominal
Au 31.03.2011	28 548	15 244 632 €

MARCHÉ SECONDAIRE

Modalités pratiques

La Société de Gestion adresse sans frais les formulaires d'ordre d'achat ou de vente ou de modification-annulation. Ceux-ci sont disponibles sur notre site Internet www.fonciere-remusat.com. Elle procède à la confrontation des ordres d'achat et de vente tous les 3^e jeudi de chaque mois, à 11 h ou le dernier jour ouvrable précédent.

Tous les renseignements concernant le marché secondaire (carnet d'ordre, prix d'exécution, quantité de parts échangées...) peuvent être obtenus au 03.80.30.62.82.

Achat

Seuls sont recevables les ordres d'achat à prix maximum. Leur inscription est subordonnée à la couverture d'une somme égale au montant global maximum de la transaction, frais inclus.

Vente

1. Cession sans intervention de la Société de Gestion :

Tout associé peut céder librement ses parts sans l'intervention de la Société de Gestion. Dans ce cas, le prix est librement débattu entre les parties. La Société de Gestion perçoit un droit fixe de 30.49 € HT quel que soit le nombre de parts vendues. Les parties doivent également prévoir le règlement des droits d'enregistrement de 5 %, ainsi que la signification de la cession à la Société de Gestion.

2. Cession avec intervention de la Société de Gestion :

Les frais de transaction sont les suivants :

- droits d'enregistrement : 5 %
- commission de cession perçue par la Sté de Gestion : 4.50 % HT (soit actuellement 5.38 % TTC).

3. Prévoir impôt sur la plus-value éventuelle.

Prix d'exécution

Période	Prix acquéreur	Prix d'exécution	Nbre de parts offertes à la vente				Nbre de parts exécutées	Solde
			Sur le mois	Report du mois précédent	Annulation	total		
						Solde	Au 31.12.10	45
20/01/2011	990.00 €	896.90 €	30	45	-	75	55	20
17/02/2011	999.00 €	905.06 €	80	20	-	100	60	40
17/03/2011	1 000.00 €	905.96 €	0	40	-	40	40	0
		TOTAL	110			TOTAL	155	
						Solde	au 31.03.11	0

Carnet d'ordres

Ordres d'achat

Les 5 prix d'achat les plus hauts	Quantité demandée
1 100 €	26
1 010 €	1
1 003 €	7
1 000 €	8
965 €	1

Confrontation du 17.03.11

Ordres de vente

Les 5 prix de vente les plus bas	Quantité offerte
950 €	20
1 000 €	20

DIVIDENDES

Période	Acompte payé le	Montant de l'acompte	Montant du dividende global
4 ^e trimestre 2010	11.02.11	18.00 €	59.40 € *
1 ^{er} trimestre 2011	22.04.11	13.92 €	

* Rendement 2010 : 6.59 % sur un prix de part de 901 € sur le marché secondaire en début d'année 2010
6.16 % sur un prix de part de 965 € sur le marché secondaire en fin d'année 2010

FISCALITÉ

L'essentiel des revenus de FONCIERE REMUSAT est imposable dans la catégorie des revenus fonciers.

Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers et peut bénéficier, sur option, du prélèvement libératoire forfaitaire (PLF). A compter du 01.01.2011, celui-ci passe de 18 à 19 %.

Les prélèvements sociaux sur cette catégorie de revenus sont retenus à la source au taux de 12.30 % (précédemment 12.10 %).

Aucune modification (option ou suppression d'option) ne pourra être effectuée en cours d'année. Tout changement devra être demandé avant le 31 mars de l'année en cours.

Plus-values immobilières :

La loi de finances 2011 a modifié le taux applicable aux plus-values immobilières. Celui-ci passe de 16 à 19 % (+ prélèvements sociaux).

ISF : l'impôt de solidarité sur la fortune est un impôt déclaratif. L'estimation du patrimoine à déclarer est appréciée par le contribuable pour correspondre à la valeur au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Le contribuable est seul responsable de ses déclarations fiscales. Pour information, le dernier prix d'exécution établi au 16/12/10 peut ainsi être retenu pour 874.25 €/part (net vendeur).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le jeudi 23 juin prochain au NOVOTEL CENTRE COMPANS CAFFARELLI, 5 Place Alfonse Jourdain à TOULOUSE.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Appel à candidatures

Les candidatures au Conseil de Surveillance devront parvenir à la Société de Gestion avant le 16 mai 2011 et comporter : nom et prénoms, adresse, date de naissance et activité professionnelle sur les cinq dernières années.

Composition (AG du 23.06.10)

Président : M. DELPECH Jean-Pierre

Vice-Présidente : Mme GOURGUE Marie-Andrée

M. Denys ARBOUCALOT, M. ELBAZ Gérard, M. GAZANIOL Michel, M. GUILHEM de POTHUAU Antoine, M. NOEL Raymond, M. PUIS André, SC LECLERC DANGE

Membres :

Mme LIPPI Eliane, Mme METGE Simone, M. Denis APVRILLE,

Aucun des membres du Conseil n'a de lien avec la Société de Gestion.

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE AU COURS DU TRIMESTRE

Acquisition Néant

Cession Néant

Taux d'occupation du patrimoine

Période	En loyer *	En m ²
Au 31.03.11	95.61 %	96.82 %

* Ce taux exprime le rapport entre les loyers effectivement facturés et le montant qui serait facturé si tout le patrimoine était loué.

Mouvements du trimestre

Aucun mouvement n'a été constaté sur le trimestre

Agrément de la Société de Gestion par la Commission des Opérations de Bourse (devenue AMF) SCPI 95-23 du 28.03.95